

## LES + DE LA FORMATION

- + Vous aurez identifié le rôle de chacun au sein du comité de pilotage et dans son écosystème.
- + Vous saurez collaborer avec les différents acteurs du projet.
- + Vous saurez mobiliser et fédérer les ressources nécessaires.
- + Vous valoriserez les actions mises en œuvre par le comité de pilotage.



1 à 2 jours



de préférence en entreprise

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

**Maîtriser** le socle de connaissances nécessaires sur le monde du handicap et de l'emploi.

**Comprendre** les problématiques et les enjeux d'une politique d'emploi de personnes handicapées

**Participer** à la co-construction et à la mise en œuvre du plan d'action de la politique handicap de votre entreprise.

**PUBLIC** : Référents handicap, responsables ressources humaines, référents achats, référents communication, service de santé au travail, chargés de prévention, référents QVT, assistants social, etc.

## PROGRAMME *Formation totalement sur mesure en fonction de la maturité du COPIL.*

### Des idées reçues et représentations vers une définition plus juste du handicap

- o Mise en lumière des 6 types de déficiences et des représentations relatives au handicap
- o Présentation des situations de handicap à travers le prisme des conséquences et de la compensation : pour le salarié, le collectif et l'entreprise
- o Rappel du cadre légal et des chiffres clés du handicap
- o Présentation de l'accord HandiEM

### Une diversité d'enjeux autour de la politique handicap de l'entreprise

- o Appréhender les liens entre tous les sujets RH et RSE de l'entreprise (Politique handicap, gestion des risques psycho-sociaux, qualité de vie au travail, achats responsables, communication RH...)
- o Clarification et partage autour des enjeux de la politique handicap
- o Identification des arguments pour fédérer autour du projet

### De l'utilité des multiples expériences et compétences pour la co-construction d'un plan d'action

- o Interroger la composition du comité de pilotage et identifier en quoi et pourquoi chacun est mobilisé
- o Définir ensemble les objectifs et le rôle du comité de pilotage
- o Élaborer collectivement le plan d'action, enrichi par les regards experts des membres du comité de pilotage

### Des règles de fonctionnement pour coopérer au sein du comité de pilotage

- o Élaboration d'une charte de coopération
- o Définition du mode d'animation et des moyens associés au suivi du projet
- o Fixation des objectifs et indicateurs pour chaque axe du plan d'action
- o Formalisation d'une feuille de route individuelle par chaque membre du comité de pilotage

**INTERVENANTS** : Un consultant spécialiste du handicap

**PÉDAGOGIE** : Méthodologie participative et structurée autour d'exposés théoriques, d'exercices pratiques, de brainstorming, de la confrontation de l'expérience de chacun et de jeux de rôles.

**PRÉREQUIS** : Ces formations sont dédiées uniquement aux entreprises du médicament (IDCC 176)

